

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

—ooOoo—

MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE ET DE LA RÉINSERTION
ETABLISSEMENT DE REEDUCATION HASSI BEN ABDALLAH

وزارة العدل

المديرية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج
مؤسسة إعادة التربية حاسي بن عبد الله - ورقلة

NIF: 423004001030274

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément au disposition de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public, l'établissement de rééducation Hassi ben abdallah informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2025 portant fourniture de denrée alimentaire au profit de l'établissement de rééducation hassi ben abdallah. et ses annexes (Prévention Hassi ben Abdallah) pour l'année **2026** en deux(02) lots (**Lot n°04:** Viandes Rouges Fraîches, , **Lot n°09:** gâteaux traditionnel) qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement aux entreprises suivante comme suit :

L'analyse des offres conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants:

N° LOT	Désignation des lots	Entreprise	Montant Maximum de l'Offre en TTC	Observation
04	Viandes rouges Fraîches	BENADDI RIAD NIF: 198039270078710	18 180 000.00 DA	Moins disant
09	Gâteaux Traditionnel	EURL ZAMB DISTRIBUTION NIF:001930012596546	1 190 000.00 DA	Moins disant

Les soumissionnaires désirant connaître des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher aux services de l'économat de l'établissement de rééducation Hassi Ben Abdallah Ouargla au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication de cet avis.

Conformément aux dispositions de l'article 82 et 182 du °15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du Ministère de la Justice, sis à 23, Rue Taleb Abderrahmane, Bab El Oued - Alger, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légale ,la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant